



Guide méthodologique (SPF Economie)

1 Généralités

La nomenclature utilisée est la NACE¹ qui propose la structure suivante :

- **Division ou secteur (2 numéros)**
- **Groupe ou sous-secteur (3 numéros)**
- **Classe ou catégorie (4 numéros)**

Dans le langage courant, on utilise usuellement les termes secteurs (2 chiffres), sous-secteurs (3 chiffres) et catégories (4 chiffres).

2 Position du secteur

Synthèse de certains indicateurs visant à **présenter le secteur** ou le sous-secteur **par rapport au total de l'industrie alimentaire et des boissons** (C10+C11) pour la dernière année disponible.

Ainsi, nous indiquerons les données pour le chiffre d'affaires, les investissements, l'emploi (en postes de travail), la masse salariale, le nombre d'employeurs, les importations et les exportations du secteur. Nous ajouterons ensuite ces mêmes données pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaire dans le but de calculer la part relative (en pourcentage) du secteur.

3 Chiffre d'affaires selon les données TVA

Les données sont présentées en **valeur** (en millions d'euros) et sont issues des statistiques de Statbel sur la base des données TVA. En raison de paramètres de **confidentialité**, les données peuvent être soit non mentionnées soit présentées en indices.

Le **chiffre d'affaires** comprend les montants facturés (TVA non comprise) par l'assujetti à la TVA. Ces montants correspondent à la vente sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers en Belgique ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires inclut également tous les autres coûts (transport, emballage, etc.) facturés au client, même si ceux-ci sont facturés séparément. Les réductions de prix, ristournes et remises, ainsi que la valeur des biens retournés (par notes de crédit) doivent être déduits. Les revenus considérés comme autres revenus opérationnels, les revenus financiers et les revenus extraordinaires dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires.

4 Investissements selon les données TVA

Les données sont présentées en **valeur** (en millions d'euros) et sont issues des statistiques de Statbel sur la base des données TVA. En raison de paramètres de **confidentialité**, les données peuvent être soit non mentionnées soit présentées en indices.

Les **investissements** sont les coûts réalisés par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent son actif. : frais d'établissement, actifs immatériels, terrains et bâtiments, installations, machines et outillage, meubles et matériel roulant, actifs fixes en location-achat et autres

¹ Statbel, [NACE-BEL 2008](#)

actifs fixes. Les acquisitions d'autre biens et achats d'études (ex. honoraires d'un architecte) ainsi que les salaires et charges sociales ne sont pas considérées comme des investissements (ex. personnel de l'entreprise construisant ou transformant un bâtiment pour le compte de l'entreprise).

5 Emploi

Il s'agit des données centralisées de l'ONSS, répertoriant le **nombre de postes de travail**. Le travail intérimaire n'est pas pris en compte.

La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. C'est généralement le cas dans le secteur de l'enseignement.

6 Masse salariale

Les données sont présentées en **valeur** (en millions d'euros) et sont issues des statistiques relatives aux salaires et au temps de travail issues de la base de données DmfA (déclaration multifonctionnelle-Multifunctionele Aangifte).

Le champ d'observation de ces statistiques concerne les employeurs et les travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés et relevant de la compétence de l'ONSS. Cet assujettissement repose sur la fourniture de prestations en exécution d'un contrat de travail ou de modalités similaires à un contrat de travail (entre autres, le statut pour les agents des services publics).

Le champ d'observation ne comprend pas les travailleurs occupés auprès des pouvoirs publics locaux (provinces, communes et institutions y assimilées) qui relèvent de la compétence de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS), ni les marins de la marine marchande dont la déclaration des prestations est effectuée auprès de la Caisse de secours et de prévoyance des marins (CSPM).

7 Nombre d'employeurs

L'unité statistique est constituée par l'employeur qui au cours du trimestre concerné a occupé des travailleurs assujettis à la **sécurité sociale**. Ce concept comprend aussi bien les personnes physiques que les personnes morales qui ont la qualité d'employeur d'après la loi.

8 Evolution du chiffre d'affaires et de l'emploi du sous-secteur par rapport au total de l'industrie agroalimentaire

Sont reprises ici les évolutions annuelles du chiffre d'affaires et de l'emploi dans le sous-secteur ou la catégorie par rapport à l'ensemble du secteur.

9 Synthèse de la balance commerciale

Les données utilisées pour calculer les exportations, les importations et la balance commerciale proviennent de la BNB. Nous avons utilisé les données selon le **concept national**. Le concept national reprend uniquement les opérations d'importations et d'exportations dans lesquelles une entreprise résidente est contrepartie. Ces données sont donc plus restreintes que celles selon le concept communautaire. Le concept communautaire concerne toutes les opérations d'importation et d'exportation de marchandises, y compris les achats (importations) et ventes (ré-exportations) en Belgique entre entreprises non-résidentes. Il convient néanmoins de souligner que l'univers couvert par le code NACE des données du commerce n'est pas tout à fait le même que celui des autres indicateurs. En effet, les entreprises renseignent leurs exportations et importations par code produit (selon la nomenclature combinée, spécifique au commerce : NC8). Le code NACE du commerce consiste en une recombinaison des différents codes produits issus de la nomenclature combinée en un code d'activité NACE via l'utilisation de tableaux de correspondance. En revanche, pour les autres indicateurs, c'est l'activité principale de l'entreprise qui constitue le code NACE auquel se rattachent les données. Ainsi, par exemple, si une entreprise a comme activité principale la production de boissons non alcoolisées mais qu'elle produit également du vin, l'ensemble de ses ventes de boissons non alcoolisées et de vin sera comprise sous le code NACE de la fabrication de boissons non alcoolisées, alors qu'un code NACE spécifique existe pourtant pour le vin. En ce qui concerne les données du commerce, pour cette même entreprise, le montant des exportations de boissons non alcoolisées sera rattaché au code NACE de la production de boissons non alcoolisées et celui des exportations de vin sera rattaché au code NACE de la production de vin.

10 Principaux partenaires commerciaux en 2021

Ce tableau reprend le TOP 10 des **partenaires commerciaux** à l'exportation (débouchés de la Belgique) et à l'importation (fournisseurs de la Belgique). Les 10 principaux débouchés sont d'ailleurs repris sous la forme d'un graphique afin de donner un aperçu plus visuel.

11 Graphique indices en valeur/volume

Base 2018 = 100.

En ce qui concerne les volumes, celles-ci doivent être utilisées avec prudence. En effet, lors de la vente d'un produit, différentes unités peuvent servir à calculer le volume (notamment le nombre d'unités, le nombre de kilos ou de litres). Dans le cadre des fiches, les données utilisées concernent les **poids des produits pour les industries alimentaires (C10)** et les **unités pour les boissons (C11)** à l'exception de la catégorie 11.06 où le poids est utilisé pour calculer l'indice en volume. Par ailleurs, les **unités de boissons** correspondent à des **litres de boissons** et il n'est pas obligatoire pour les entreprises de renseigner le poids des boissons vendues. Par conséquent, veuillez noter que pour les regroupements, les volumes deviennent moins significatifs. En effet, dépendant de la nature des produits (par exemple, en additionnant un kilo de viande et un litre d'eau), les résultats peuvent ne pas être cohérents. C'est la raison pour laquelle ne figure pas l'indice en volume pour l'ensemble du secteur (C10+C11).

12 Graphique du taux de pénétration des importations sur le marché intérieur belge²

Le taux de pénétration des importations d'un secteur est approximé ici comme le **rapport entre la valeur des produits importés** par ce secteur **et la valeur de la consommation apparente** de l'ensemble des produits de ce secteur en Belgique.

Soit IMP_p , la valeur des importations du produit p lié au secteur S , alors la pénétration des importations IP_S pour le secteur S est égale à :

$$IP_S = \frac{\sum_{p \in S} IMP_p}{\sum_{i \in S} CA.intérieur_i + \sum_{p \in S} IMP_p}$$

Un coefficient élevé signale une exposition élevée d'un secteur à la concurrence des entreprises étrangères qui proposent des produits similaires sur le marché intérieur. Cette ouverture au commerce international fragilise les firmes domestiques peu rentables.

Une plus grande ouverture peut donc sous certaines conditions aller de pair avec une plus forte concurrence sur le marché intérieur.

Les données utilisées pour calculer ce taux sont issues des codes Nace par entreprise, et non par regroupement de produits. Suite à nos récents échanges de mails, et dans la mesure du possible, nous avons repris les chiffres de plusieurs années afin de permettre d'examiner l'évolution d'une année à l'autre de ce taux.

Dans le cas où une classe (code nace à 4 chiffres) était confidentielle, négligeable ou peu fiable, sa valeur ne serait pas prise en compte pour l'agrégat supérieur, soit un groupe (code nace à 3 chiffres dans notre exemple).

13 Tableaux de synthèse

Ce tableau contient les principaux indicateurs retenus pour les données allant de 2017 à 2021. Il indique également **l'évolution annuelle moyenne** sur la période 2014-2020 (moyenne géométrique des taux de croissance), ainsi que **l'évolution de la dernière année**.

² Plus d'informations sur le site du SPF Economie : [Fonctionnement du marché en Belgique : Un screening horizontal des secteurs marchands](#)